

## J. H. CRAIG, GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS par la Grace de DIEU, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien-aimés et fidelles Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidelles et bien-aimés Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de l'Assemblée de notre dite Province, appelés et choisis, pour notre Parlement Provincial de notre dite Province, et à tous nos bien-aimés Sujets que ces présentes peuvent concerner, SALUT : At-  
 tendu que nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre dite Province du *Bas-Canada*, de dissoudre ce présent Parlement Provincial, de notre dite Province, qui est actuellement prorogé à Samedi le Vingt-huitième jour de Mai prochain, ce faisant, nous publions pour cette fin notre présente Proclamation Royale, et terminons par icelle en conséquence, le dit Parlement Provincial ; et les Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée, sont déchargés de se trouver, et de s'assembler Samedi le Vingt-huitième jour de Mai prochain. Et étant résolu, et désirant de faire assembler aussitôt que possible notre Peuple de notre dite Province, et d'avoir leur avis dans le Parlement Provincial, nous faisons par la présente connoître notre volonté, et plaisir Royal, afin de convoquer un nouveau Parlement Provincial, et déclarons encore par la présente, qu'avec l'avis de notre Conseil Exécutif, nous avons ce jour donné des ordres pour émaner nos Writs en due forme, aux fins de convoquer un nouveau Parlement Provincial, lesquels Writs seront datés Samedi le Trentième jour de ce présent mois d'Avril, et seront retournables, SAMEDI le DIX-HUITIEME Jour de JUIN prochain, pour tous les endroits, excepté pour le Comté de *Gaspé*, et pour le Comté de *Gaspé*, LUNDI le HUITIEME Jour d'AOUT prochain. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre très fidelle et bien-aimé Sir JAMES HENRY CRAIG, C. B. notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et pour notre dite Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. A notre Château *Saint Louis*, dans notre